SDE 65

Réunion du Bureau du 16 janvier 2020

Compte-rendu et relevé des décisions prises

L'an deux mille vingt, le Bureau s'est réuni le jeudi 16 janvier à 17 h 30 dans les locaux de l'ADAC65, rue Gaston Dreyt à Tarbes.

Etaient présents :

Pour le Bureau : M. FROSSARD (Président), Mmes POURTEAU et VERGEZ ;

MM. ARMARY, BARRAL, CAZABAT, FOURCADE, GUILHAS, LAFFAILLE, LUSSAN,

MUR et PÉLIEU

Excusés: Mmes CARRERE, CUQ, CURBET, DURRIEU et SOLLES;

MM. BOUBEE, CARRERE, DUTOUR, GUILHAS et PIRON

Pour les services du SDE : M. Rouch (Directeur), Dominique Alexandre, Florence Armary, Serge Cieutat, Jérôme Gimenez, Jean-Luc Lavigne et Marie-Noëlle Mainguy

Pour Enedis : MM. Berardo, Directeur Territorial et Liagre, Chargé d'études ER

Ordre du jour

- Première programmation travaux 2020
- · Réorganisation des services
- Mesures de gestion du personnel
- Contrôle URSSAF 2020
- · Questions diverses

Monsieur Frossard, Président, présente d'abord ses voeux pour 2020 à l'ensemble des participants puis détaille l'ordre du jour. Monsieur Pélieu ayant été retardé, le premier sujet évoqué concerne les mesures de gestion du personnel.

Florence Armary est chargée de leur présentation. Elle rappelle :

- le départ en retraite au mois de juillet de Jean-Jacques Warmoeskerken
- la mutation de Simon Alleman qui rejoindra le SDE des Pyrénées Atlantiques en juin
- le renouvellement du contrat de Jean Chanéac
- la saisine du comité téchnique pour la mise en place du télétravail
- l'éventualité de pouvoir racheter 10 jours de congé maximum par an sur le compte-épargne temps (dont le seuil est de 60 jours).

Elle indique qu'une délibération sera prise ultérieurement sur les deux derniers points.

Elle poursuit par le contrôle URSSAF qui a eu lieu le 6 janvier dernier et les points sur lesquels l'organisme a fait des observations. Le Président indique aux élus qu'une note sera établie à destination du futur bureau pour information.

Elle conclut son intervention par l'aide à l'acquisition de véhicules décarbonés octroyée par le Syndicat depuis 2015. Cette aide, à hauteur de 2 000 euros, est proposée aux communes et établissements intercommunaux, dans la limite de 10 véhicules par an.

L'ensemble du bureau est favorable à la reconduction de cette opération et une délibération est prise en ce sens.

N°	Objet de la délibération	
DL 01-01-2020	Versement d'une subvention exceptionnelle aux communes et EPCI pour l'acquisition d véhicule décarboné (électrique, hydrogène ou équipé GNV)	
de coi pe (ga Le Ce de Le	Le Président rappelle que dans le cadre du projet de déploiement des infrastructures de recharge des véhicules électriques, le SDE octroie depuis 2015 une subvention exceptionnelle à des communes et EPCI des Hautes-Pyrénées s'équipant de voitures électriques. Cette subvention peut également bénéficier à toute collectivité s'équipant d'un véhicule hydrogène ou équipé GNV (gaz naturel pour véhicule).	
	Le Président propose de reconduire cette opération pour 2020. Cette participation de 2 000 € sera accordée pour l'achat d'un seul véhicule par commune ou de deux par EPCI. Le SDE, sur présentation de la facture acquittée, procédera au virement de cette subvention à destination de la commune ou EPCI.	
	Ouï cet exposé, le Bureau, à l'unanimité : - approuve le versement de cette subvention exceptionnelle pour l'acquisition de véhicules décarbonés (électriques, équipés hydrogène ou GNV) selon les conditions énoncées ci-dessus autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.	

Le directeur informe ensuite le bureau que le SDE65 a été lauréat du programme ACTEE, lui permettant de bénéficier de fonds pour les charges liées aux actions dans le domaine de l'énergie (ingénierie et outils). La remise de ce prix aura lieu à la FNCCR à Paris le 22 janvier prochain, en présence de Maryse Carrère. Il rappelle qu'il s'agissait d'une candidature groupée, constituée des syndicats d'énergie de l'Ariège, de l'Aude, des Hautes-Pyrénées, de l'Hérault et des Pyrénées Orientales.

Le sujet suivant porte sur la programmation des travaux d'Electrification Rurale pour 2020. Monsieur Frossard signale à ses collègues que le programme d'enfouissement des lignes dans les communes urbaines sera présenté au bureau du mois de mars. Pour l'Eclairage Public, un programme sera également défini

Monsieur Rouch commente les premiers tableaux, en rappelant le montant de 14 millions d'euros de travaux réalisés en 2019, une partie importante ayant été consacrée à l'enfouissement.

Les différents programmes sont abordés.

Le programme Sécurisation Fils Nus Faible Section est présenté par Jean-Luc Lavigne. Pour la commune de Viey, il s'agit de viabiliser le réseau existant et de sécuriser les « lieux de vie ».

Le programme Extensions concerne surtout l'alimentation de lotissement communaux ou de réservoirs d'eau.

Pour le programme Sécurisation qui n'appelle pas non plus d'observations, Philippe Berardo, directeur territorial d'Enedis pour le département, apporte une précision sur la notion de « lieu de vie » : dans chaque commune se trouve un lieu de rencontre et d'hébergement destiné à accueillir les habitants lors d'intempéries. Il est nécessaire que sa desserte en électricité soit renforcée.

Ce programme avance bien, il restera une vingtaine de dossiers à traiter en 2021.

Le dernier programme évoqué concerne les renforcements. Les chargés d'affaires commentent la programmation.

Monsieur Pélieu souhaite savoir si le SDE arrive à se coordonner avec Orange pour les travaux d'enfouissement de réseaux et de fibre optique. Le directeur explique que cela est difficile et prend pour exemple les chantiers de Bagnères de Bigorre et Lourdes. Orange ne se renseigne pas auprès du SDE sur les travaux d'enfouissement éventuels. Dominique Alexandre rajoute que le Syndicat anticipe en prévoyant des fourreaux plus larges et des chambres.

Bruno Rouch signale aux élus 3 opérations d'enfouissement qui ont été anticipées afin de ne pas retarder les chantiers en cours de réalisation, en coordination avec Enedis d'une part (Bazet et Sarniguet) et la ville de Tarbes d'autre part (rue Vergé).

Il rappelle ensuite les dégâts causés par les tempêtes Amélie et Fabien fin 2019. Le Syndicat a la possibilité de demander des subventions exceptionnelles. Les communes seront réajustées en fonction des crédits accordés selon les demandes au niveau national.

En conclusion, le Président propose au bureau d'approuver cette première programmation. Les élus y sont favorables et 3 délibérations valident leur décision.

N°	Objet de la délibération		
DL/02-01-2020	Décisions du Bureau relatives à l'arrêt partiel des programmes d'Electrification 2020		
	Les besoins des communes exprimés pour 2020 ont été recensés réparti les montants HT suivants :	s et les membres du Bureau ont	
	FACE Sécurisation Fils Nus Faible Section (SDE : 100 %) FACE Sécurisation (SDE : 90 % du HT) FACE Sécurisation prioritaire (SDE : 100 % du HT) FACE Renforcement (SDE : 90 % du HT) FACE et SDE Enfouissement (SDE : 65 % du HT) FACE Extensions (90 % du HT) SDE Complémentaire (SDE : 40 % du HT)	83 000 € 243 500 € 370 500 € 1 314 500 € 1 063 500 € 298 500 € 1 150 000 €	

N°	Objet de la délibération	
DL/03-01-2020	Décisions du Bureau relatives à l'arrêt partiel du programme Article 2020	
	Le Président rappelle aux membres du Bureau qu'en ce qui concerne les travaux d'enfouissement des réseaux à réaliser dans les communes urbaines, le programme Article 8 2020 (financement SDE : 50 % du montant HT) sera arrêté lors de la réunion du mois de mars.	
	Toutefois, il propose que les opérations citées ci-après soient d'ores et déjà retenues afin de ne pas freiner l'avancement des travaux réalisé en coordination avec d'autres prestataires. Le Président précise que les études ont été réalisées en 2019 :	
	 Commune de Bazet - enfouissement des lignes en cours réalisé en coordination avec Enedis - montant HT des travaux : 70 000 € Commune de Sarniguet - enfouissement des lignes en cours réalisé en coordination avec Enedis - montant HT des travaux : 65 000 € Commune de Tarbes (rue Vergé) - enfouissement des lignes en cours réalisé avec la ville de Tarbes - Montant HT des travaux : 150 000 € 	
	Oul l'exposé du Président et après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité : - acceptent que ces 3 opérations soient déjà inscrites au titre du programme Article 8 2020 - décident que la programmation complémentaire au titre de l'Article 8 2020 sera arrêtée lors de la réunion du 6 mars prochain.	

N°	Objet de la délibération	
DL/04-01-2020	Décisions du Bureau relatives à l'arr Le Président rappelle aux membres du Bureau les fin d'année 2019 sur les réseaux aériens fils nus de Ayros-Arbouix Ayros-Arbouix Buzon Cheust Espiey Estampures Germs sur l'Oussouet Goudon	rêt partiel du programme Intempéries s conséquences des tempêtes Amélie et Fabien en es communes suivantes :
	Le Président informe le Bureau de la possibilité pour le SDE65 de demander des exceptionnelles auprès du FACÉ. Les crédits accordés seront attribués en fonction de reçues au plan national. Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanim - acceptent que le Président sollicite le FACÉ pour l'obtention de subventions exceptionr - décident que le programme Intempéries sera arrêté dès l'obtention de ces subvent	

Monsieur Pélieu quitte la séance à 18 h 45.

Le directeur présente ensuite la réorganisation des services du SDE pour l'année à venir.

3 pôles vont être créés : Eclairage Public, Electricité et Energie dirigés respectivement par Dominique Alexandre, Jean-Luc Lavigne et Florence Armary. Les nouveaux locaux seront principalement occupés par le service EP qui compte le plus d'agents.

En ce qui concerne le service Energie, il indique également que Jérôme Gimenez va renforcer l'équipe et pilotera les opérations photovoltaïques inférieures à 100 KVA portées par le SDE.

Le secrétariat d'accueil (téléphone, courrier, internet...) fera l'objet d'un travail d'optimisation des moyens en faisant appel à des moyens spécifiques.

Enfin, un audit financier sera commandé afin de s'assurer de la bonne gestion financière du SDE.

Le Président conclut en expliquant que les agents doivent mettre en application les nouvelles dispositions et rappelle que tout cela a été présenté lors de la dernière assemblée générale. Il félicite le directeur pour le travail accompli.

Le directeur complète en soulignant que cette réorganisation a été faite en direction de la nouvelle gouvernance et des futurs nouveaux élus. Elle sera mise en place dès le 1er février dans le cadre d'une période transitoire. Au 1er mai, l'installation devrait être définitive.

Avant de clôturer la séance, Daniel Frossard présente le calendrier des réunions à venir.

La réunion s'achève à 19 h 00.

PJ au présent compte-rendu :

Diaporama

DL 01 01 2020 Versement d'une subvention exceptionnelle aux communes et EPCI pour l'acquisition d'un véhicule décarboné (électrique, hydrogène ou équipé GNV)

DL 02 01 2020 Décisions du Bureau relatives à l'arrêt partiel des programmes d'Electrification 2020

DL 03 01 2020 Décisions du Bureau relatives à l'arrêt partiel du programme Article 2020

DL 04 01 2020 Décisions du Bureau relatives à l'arrêt partiel du programme Intempéries

Les membres du Bureau Le Président

Daniel FROSSARD